

Mairie de Saint-Loup-du-Gast
2 Place de la Mairie
53300 Saint-Loup-du-Gast

Séance du Conseil Municipal Le 23 Janvier 2024 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absente : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Délibération n° 2024-01 : Zones d'accélération des énergies renouvelables
Bilan de la concertation et validation des zones

Délibération n° 2024-02 : Renouvellement de la Convention du Conseil Départemental
Assistance technique des équipements d'assainissement collectif

Délibération n° 2024-03 : Création d'une Commission Appel d'offres

Délibération n° 2024-04 : Activité Vélo-Rail - Tarifs Droits d'Entrées 2024

Délibération n° 2024-05 : Activité Vélo-Rail - Tarifs Buvette 2024

Délibération n° 2024-06 : Activité Cabanes d'étapes - Tarifs 2024

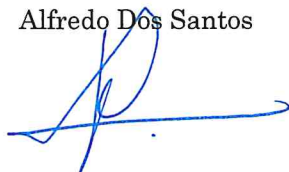
Délibération n° 2024-07 : Location Salle des Fêtes - Tarifs 2024

Délibération n° 2024-08 : Plaques du Jardin des Souvenirs - Modification du règlement

Ces délibérations ont été approuvées à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal

En Mairie, le 25 Janvier 2024

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 02

**Renouvellement de la Convention du Conseil Départemental :
Assistance technique des équipements d'assainissement collectif**

Le 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

M. le Maire présente le contexte réglementaire d'intervention du Conseil Départemental en matière d'assistance technique à l'assainissement collectif auprès des communes, qui n'ont pas, à ce jour, transféré leur compétence à la Communauté de Communes.

Conformément aux articles R.3232-1 et L.3232-1-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Départemental apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif aux collectivités éligibles moyennant la signature d'une convention de partenariat.

Ses missions consistent à aider les collectivités à :

- Veiller au bon fonctionnement de la station d'épuration afin d'obtenir une eau traitée de qualité, qui respecte les normes en vigueur
- Assurer tout ou une partie des mesures réglementaires
- Être le relais avec les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau
- Délivrer un appui technique sur les diverses études concernant l'assainissement collectif

La prestation est calculée forfaitairement et s'élève pour l'année 2024 à 1,03 € par hab/an. La population prise en compte est la population INSEE totale connue.

Le projet de convention est joint à la présente délibération. Il détermine de façon précise l'ensemble des prestations assurées par la cellule d'assainissement et les dispositions financières qui en découlent.

Cette convention court jusqu'à l'échéance annoncée pour le transfert de la compétence assainissement collectif aux Communautés de Communes. Les missions associées à cette convention pourront être reprises par l'Agence technique départementale de l'eau, sous réserve d'adhésion de la Communauté de Communes à l'ATD'Eau sur le volet assainissement.

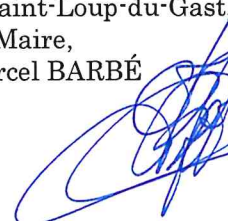
Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter le Conseil Départemental pour l'assistance à la gestion du service assainissement collectif
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le président du Conseil Départemental

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré le jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 25 Janvier 2024
Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 3
Création d'une Commission « Appel d'offres »

Le 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Sur la proposition du Maire et après exposé,

Le Conseil Municipal décide de créer une Commission « Appel d'offres » à compter de ce jour

Elle sera composée de M. le Maire et des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, comme suit :

Membres titulaires :

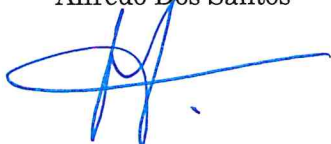
- Christian Chatellier
- Jean-Claude Pochez
- Stéphane Guilloux

Membres suppléants :

- Philippe Fourré
- Myriam Kacou
- Alfredo Dos Santos

Elle sera présidée par M. le Maire.

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 25 Janvier 2024
Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 4
Activité Vélo-Rail : Tarifs Droits d'Entrées 2024

Le 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide
de fixer les tarifs concernant la Régie de Recettes pour l'encaissement
des droits d'entrées de l'activité Vélo-Rail, à compter de l'année 2024, comme suit :

Tarif individuel – pour 1 Vélo-Rail de 4 personnes 18 € / VR

Tarif Groupe – à partir de 5 Vélo-Rails..... 16 € / VR

Tarif spécial Handicapés – pour les associations ou organismes s'occupant d'handicapés moteurs ou cérébraux
(quelque soit le nombre de draisines) 16 € / VR

Tarif spécial Groupes Scolaires – pour tous les groupes scolaires venant pratiquer le Vélo-Rail dans un but pédagogique et dans le cadre d'une sortie éducative programmée. Il n'y aura pas de remise de tickets, les paiements se feront uniquement après la prestation via un avis des sommes à payer, établi en Mairie..... 3 € / Pers.

Tarif spécial Tourisme Départemental – pour toutes personnes munies de la carte proposée par Mayenne Tourisme.
La présentation du document à l'accueil donne droit au tarif réduit pour un seul Vélo-Rail..... 16 € / VR

Tarif spécial Carte Jeune Bocage Mayennais – pour toutes personnes munies de la Carte Jeune proposée par la M.I.J. La présentation du document à l'accueil donne droit au tarif réduit pour un seul Vélo-Rail..... 16 € / VR

Tarif spécial Gîtes de France : pour toutes personnes munies du porte-clé « Gîtes de France » proposé par les gîtes labellisés « Gîtes de France ». Sa présentation à l'accueil donne droit au tarif réduit pour un seul Vélo-Rail..... 16 € / VR

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 25 Janvier 2024
Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 5
Activité Vélo-Rail : Tarifs Buvette 2024

Le 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide
de fixer les tarifs concernant la Régie de Recettes pour l'encaissement des ventes de boissons, glaces et
barres de céréales de la buvette du Vélo-Rail, à compter de l'année 2024, comme suit :

Pour un café, une bouteille d'eau ou une barre de céréales 1,20 €

Pour une glace 1,50 €

Pour toute autre boisson 2,00 €

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 25 Janvier 2024
Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 6
Activité Cabanes d'étapes : Tarifs 2024

Le 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents :

Votants :

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide
de fixer les tarifs concernant la Régie de Recettes pour l'encaissement des droits d'entrées,
à compter de l'année 2024, comme suit :

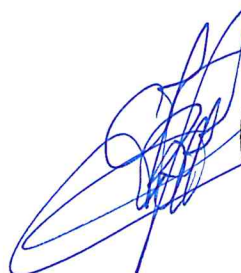
La Nuitée 30,00 par Cabane

Il a été convenu que les options suivantes, jusqu'à présent possibles :
« Petit-déjeuner » à 3,00 € par personne et « Repas » à 6,00 € par personne
sont retirées de l'offre et n'ont plus droit d'être proposées et facturées.

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 25 Janvier 2024
Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 7
Location Salle des Fêtes : Tarifs 2024

Le 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide
de fixer les tarifs de la location de la Salle des Fêtes,
applicables pour toute convention signée à compter du 1^{er} Janvier 2024, comme suit :

Vin d'honneur - Salle Principale	70 €
Vin d'honneur - Petite Salle	50 €
Réunion Familiale après Sépulture (à Saint-Loup)	35 €
Départ Cérémonie - Salle Principale ou Petite Salle	45 €
Location Salle Principale pour un Repas	170 €
Location Salle Principale pour un Banquet (2 Repas)	220 €
Utilisation Petite Salle en complément Salle Principale	30 €
Location Petite Salle pour un Repas	90 €
Location Petite Salle pour un Banquet (2 Repas)	115 €
Associations reconnues de la Commune	Gratuit
Réunion pour Personnes ou Associations Extérieures à la Commune	65 €
Réunion pour Personnes ou Associations Extérieures à la Commune avec Fourniture Vaisselle	75 €
Réunion Associations Cantonales dont Association de Saint-Loup présente	Gratuit la 1 ^{ère} puis Tarif Normal
Soirée des Classes (1 par an)	Gratuit
Tarif Spécial 'Cuma Pont Landry' (Siège à Saint-Loup) si Repas	40 €
Utilisation de la Salle le Lendemain de la Location - Clés Rendues avant 12h	Gratuit
Utilisation de la Salle le Lendemain de la Location - Clés Rendues après 12h	40 €

Consommation Energétique	0,25 € / Kwh
Dégradation du Parquet	55 €
Forfait Ménage - Si Insuffisant	35 € / Heure
<u>En cas de Vaisselle cassée, abimée ou non restituée</u>	
Cuillère à Café, Ramequin	1,25 €
Assiette à Dessert, Verre, Fourchette, Cuillère Potage, Tire-Bouchon, Cendrier	1,60 €
Assiette Plate ou Creuse, Tasse, Couteau	1,90 €
Ouvre-Boite	2,30 €
Saucière	3,90 €
Louche, Couteau à Pain, Pichet Pyrex	5,40 €
Légumier, Corbeille à Pain, Saladier	6,10 €
Pichet Inox	7,70 €
Plat Inox MM	9,20 €
Plat Inox GM	10,70 €
Dalles Plafonds endommagées	6 € / Dalle

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 25 Janvier 2024
Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2024 – 8

Plaques du Jardin des Souvenirs : Modification du règlement

Le 23 Janvier 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Janvier 2024

Date d'affichage : 30 Janvier 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Michèle Le Rai-Jousse, Myriam Kacou, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier (Excusée), Marie-Christine Durand-Maignan (Excusée)

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Vu la délibération du 28 Juin 2018, instaurant un règlement municipal du cimetière communal, affiché sur les lieux ;

Vu l'article 9 consacré au Jardin des Souvenirs ;

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'il soit modifié, concernant les plaques apposées sur la colonne registre installée sur les lieux. Il donne lecture de la proposition de modification et demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de donner un avis favorable à la proposition du Maire

de modifier d'article 9 du règlement municipal du cimetière communal, relatif au Jardin des Souvenirs

- d'adopter ladite modification telle que présentée et annexée à la présente délibération
- d'autoriser le Maire à prendre un nouvel arrêté municipal pour la mise en application de cette décision

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 25 Janvier 2024
Le Maire,
Marcel BARBÉ

